

Compte rendu de la séance du 16 janvier 2024

Secrétaire(s) de la séance:

Karine INVERNIZZI

Ordre du jour:

- Définition de l'Intérêt des Voiries Communautaires
- Demande d'aide financière voyage scolaire

Questions diverses

Délibérations du conseil:

Définition de l'Intérêt des Voiries Communautaires (DE 001 2024)

M. le maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne a validé les nouveaux critères pour la définition de la voirie communautaire tels que définis ci-dessous :

- Voie ayant une largeur de chaussée revêtue d'au moins 3.00 mètres de large.
- Voie ayant une largeur de chaussée revêtue inférieure à 3.00 mètres, sous réserve qu'elle remplisse l'une des conditions suivantes :
 - voie servant de liaison à une ou plusieurs voies départementales,
 - voie desservant à minima 2 habitations principales
- Les rues et les places, hors ZAE, ne sont pas assimilées à des VIC,
- Voies nouvelles classées en P4.

Dans ce cadre, M. le maire présente un tableau 1 reprenant en compte :

- les demandes de classement de nouvelles voiries communales en VIC répondant aux nouveaux critères
- les demandes de la commune de déclassements de voiries communautaires
- le déclassement des voiries classées en VIC ne répondant pas aux critères en vigueur.

Par conséquent, M. le maire présente un tableau 2 énumérant l'ensemble des voies du nouvel intérêt communautaire 2024 pour la commune de Vaylats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article unique : de ne pas approuver l'évolution de l'intérêt communautaire tel que défini dans les tableaux proposés, la commune souhaitant apporter des modifications. Pour ce faire la commune prendra rendez-vous avec la personne responsable du Service Voirie de la Communauté de Communes pour une prise en compte des modifications souhaitées.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

Demande d'aide financière voyage scolaire (DE 002 2024)

Par mail en date du 21 décembre 2023, le collège Emile Vaysse de Castelnaud Montratier nous informait de l'organisation d'un voyage en Angleterre du 22 au 27 avril 2024 pour les élèves de 3^e. Le collège précise que la participation financière des familles s'élève à 406.38 euros après une participation du Foyer Socio-Educatif du collège de 80 euros et du département du Lot de 10 euros.

1 élève de la commune est concernée :

- Romane TEIL

M. le maire fait lecture de ce courrier à l'assemblée et rappelle qu'il a également été envoyé à l'assemblée en date du 12 janvier 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article unique : d'accorder **100 euros** par élève pour la participation au séjour soit un coût total de 100 euros pour la commune

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

Questions diverses

1. Mise en œuvre table de ping pong : 27 janvier 2024 matin
2. Mise en œuvre haies : voir avec les chasseurs pour aide supplémentaire
3. Cloches : amplitude horaire à maintenir / voir avec la société Honoré si possible d'ajouter la sonnerie à ½ heure
4. Point éclairage public : amplitude horaire 22h – 6h30 à faire revérifier par la FDEL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 30 minutes.